



COMMUNE
DE
CENAC ET SAINT JULIEN
DORDOGNE

Nombre de conseillers
en exercice : 14

présents : 13

votants : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 02/2025

L'an deux mille vingt cinq

Le 24 février

Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire.

Date de la convocation du conseil : 20 février 2025

Secrétaire de séance : Philippe BOISSON

PRESENTS : M Mmes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Éric CHERON, Martine CONSTANT, Philippe BOISSON, Jean-Luc BRUGUES, Frédéric VARGUES, Claudia STAUBMANN, Anaïs SARDAN,

Maxime DE FREITAS, Françoise JOUVE, Daniel MAURIE, Sylvie JUIF, Serge AZAM.

EXCUSES : Stéphane ALVES DE MATOS a donné procuration à Joëlle DEBET DUVERNEIX.

OBJET : Adhésion groupement de commande SDE24

Vu l'article L.2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique

Vu la délibération du conseil communautaire d'adhésion à la convention paquet Energie Climat

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de prestation de maîtrise d'œuvre, de travaux et de services associés nécessaires à la rénovation énergétique des bâtiments publics permettant à la commune de s'intégrer dans une opération mutualisée pour laquelle le SDE 24 sera coordonnateur des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux liés à la rénovation énergétique des bâtiments publics

Vu l'objet de la convention constitutive, à savoir la mutualisation des procédures de passation de marchés publics, le gain d'efficacité en termes d'efficacité et de sécurité juridique, la création d'une dynamique territoriale et la réalisation d'économies d'échelle pour la réalisation d'opération de travaux d'investissement

Considérant le besoin d'accompagnement de la commune pour de futures rénovations pérennes et performantes, du diagnostic à la réception des travaux des bâtiments publics

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 13 voix pour et 1 contre :

- D'autoriser l'adhésion de la collectivité au groupement de commandes pour l'achat de prestation de maîtrise d'œuvre, de travaux et de services associés nécessaires à la rénovation énergétique des bâtiments publics.
- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

A CENAC ET SAINT JULIEN, Le 25 février 2025
Pour extrait certifié conforme

Mme La Maire, Joëlle DEBET-DUVERNEIX



La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication devant le Tribunal administratif de Bordeaux ou sur www.telerecours.fr